

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716

17 juillet 2013

### SOMMAIRE

3rd WAY S.A. ....	82327	Eumi Tra Holdings S.à r.l. ....	82333
ADB Co-Investment S.C. ....	82331	Eurocap S.à r.l. ....	82333
Albert & Partner S.A. ....	82331	European Responsible Fund ....	82324
AL Investments ....	82322	Europlâtre S.à r.l. ....	82334
Atomo ....	82330	Grossbötzl, Hemker, Flaskamp & Co. Be- teiligungs S.N.C. ....	82333
B.V. Vimpelcom Finance S. à r.l. ....	82325	Harsco Infrastructure France S.A.S., suc- cursale Luxembourg ....	82330
Camps Bay Finance S.A. ....	82322	Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l. ....	82346
Caravela Fund ....	82322	Lark Corporation S.A. ....	82334
Caspian Grill s.à.r.l. ....	82325	Liona S.A. ....	82335
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	82325	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A. .....	82335
Courtage Bois S.A. ....	82323	Magic Newco 4 S.à r.l. ....	82345
Craven Properties S.à r.l. ....	82328	Magic Newco 5 S.à r.l. ....	82351
CSII Investissements S.A. ....	82323	MGP Dial S.à r.l. ....	82360
Dani Real Estate ....	82324	MGP Harbour Exchange S.à r.l. ....	82364
Daxa S.A. ....	82327	MGP HoldCo Craven S.à r.l. ....	82368
DDR SPV ....	82324	Miron S.A. ....	82368
Dianthus Management S.A. ....	82324	Misys Holdco S.à r.l. ....	82354
Digital Signage International Holding ....	82323	Misys Newco 3 S.à r.l. ....	82356
Digital Signage International Holding ....	82322	Oriflame Cosmetics Global S.A. ....	82354
Dire Sàrl ....	82323	Oriflame Global S.A. ....	82354
DK Invest S.A. ....	82332	PO Co-invest IHS ....	82351
DKTrans S.A. ....	82323	Quintiles Luxembourg European Holding .....	82357
DKTrans S.A. ....	82332	Seema S.à r.l. ....	82360
DNB Asset Management S.A. ....	82326	Séline Investholding S.A. ....	82326
Dolpo S.A. ....	82330	Stellar Hotels S.A. ....	82364
Dow International Finance S.à r.l. ....	82327	Trefinance S.A. ....	82328
Duderhof S.A. ....	82331	United Tiles S.A. ....	82326
EASA ....	82334	Upsilon II S.à r.l. ....	82329
EastNets Europe S.A. ....	82332	Wind Acquisition Finance S.A. ....	82329
Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l. ....	82333		
EPP Massy Ile de France Holdings (Lux) S.à r.l. ....	82332		
Esch Investments S.A., SPF ....	82334		
ESI Efficio Solution Investments S.à r.l. ...	82328		

**AL Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 81.936.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 mai 2013*

En date du 8 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Arnaud Hurtard, de Monsieur Patrice Pailloux, de Monsieur Bernard Lozé et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AL Investments*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013070920/16.

(130088213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Camps Bay Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 164.420.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013071022/12.

(130087764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 80.391.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2013*

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Fernando Fonseca Cristino, Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa et Mme Maria Luiz Figueiredo Vicente, résidant tous professionnellement au 41 R/R Av. Alvares Cabral, P-1250 Lisboa comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour CARAVELA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013071025/15.

(130087816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Digital Signage International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.445.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013071072/11.

(130087751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Courtage Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 93.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071051/10.

(130088113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**CSII Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013071060/13.

(130087847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Digital Signage International Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.445.

Nous vous informons par la présente de notre démission de notre mandat de commissaire de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Compliance &amp; Control

Référence de publication: 2013071075/11.

(130088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**DKTrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013071087/10.

(130087358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Dire Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071083/10.

(130088101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**DRE, Dani Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 174.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juin 2013.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2013071077/13.

(130087700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**DDR SPV, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 165.104.

*Extrait des résolutions prises par le gérant de la société en date du 26 mars 2013*

Le siège social de la Société a été transféré du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

**Suit la traduction en anglais de ce qui précède:**

The registered office of the Company was transferred from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg to 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with immediate effect.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071079/17.

(130088290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Dianthus Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 83.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071082/12.

(130088204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**European Responsible Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 90.502.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT pour une durée de trois ans.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour EUROPEAN RESPONSIBLE FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013071145/12.

(130087814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**B.V. Vimpelcom Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.240,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.824.

## EXTRAIT

En date du 17 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, est nommée réviseur d'entreprises de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070952/15.

(130087498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

L'associé unique et les gérants de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse

L'adresse de Monsieur Joseph Brandt, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

623 Fifth Avenue, 32<sup>nd</sup> Floor

New York, NY 10022

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071012/16.

(130087359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Caspian Grill s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 27, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 147.267.

*Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2013*

L'an deux mil treize, le trente et un mai,

Ont comparu:

1. Monsieur Mansour NEZAMABADI, indépendant, né le 19 septembre 1966 à Téhéran (Iran), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 17, rue Michel Lentz.

Sur ce, le comparant présent et représentant comme associé unique l'intégralité du capital social a déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de l'associé de la susdite société, à laquelle il se considère comme dûment convoqué, et d'un commun accord, il a pris la résolution suivante à l'unanimité:

*Première résolution*

Monsieur Fuad Subhan QASIM ZADEH, serveur, née le 19 octobre 1973 à Bakou (AZE), demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 31, rue Saint Vincent, donne sa démission comme gérant administratif dans la société Caspian Grill s.à r.l. avec siège à L-9068 Ettelbruck 27, rue Michel Lentz.

Fait et passé à Ettelbruck.

Comptabilité STC

*Mandatire*

Référence de publication: 2013071027/22.

(130087824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Séline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 51.472.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 15h00

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 31 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Companies House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;

- le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELINE INVESTHOLDING SA

J H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013070739/23.

(130086936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**United Tiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 66.608.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 avril 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Madame PANZANI Loredana sont renommés administrateurs.

Madame PANZANI Loredana est renommée Président du Conseil d'administration.

MAZARS Luxembourg S.A. est renommé réviseur externe.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo PELLATI, administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED TILES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013070795/20.

(130086680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**DNB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 34.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DNB Asset Management SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013071090/11.

(130088314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Dow International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 112.525.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.671.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mai 2013*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> mai 2013 que:

- Suite au décès de Monsieur Andre Galle, Monsieur Gino van Poorten, Tax manager, avec adresse professionnelle à Herbert H. Dowweg 5, 4542NM Hoek, The Netherlands, est élu comme gérant de Classe A, pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

- La démission de Monsieur Ahmet Gokcen, avec adresse professionnelle à Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Switzerland, de sa fonction de gérant de Classe A, a été acceptée par l'Associé unique avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

- Monsieur Bernhard Schmid, treasurer, avec adresse professionnelle à Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Switzerland, est élu comme gérant de Classe A pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013, en remplacement de Monsieur Ahmet Gokcen.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013071076/22.

(130087399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Daxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.330.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2012.*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2012 que:

Les mandats d'administrateurs de la société L.I.O.N. SA, Registre Belgique 046408309 BCE Carrefour des Entreprises, siège social au 1a, Parc du Président Kennedy B-8500 Courtrai de Monsieur Pierre Cornu, demeurant 62, avenue du Roi Albert 1<sup>er</sup> B-59290 Wasquehal ainsi que de Monsieur Thierry Pourreau, demeurant 6, rue des couvreurs B-7522 Marquain sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

Le mandat d'administrateur délégué de la société L.I.O.N. SA, Registre Belgique 046408309 BCE Carrefour des Entreprises, siège social au 1a, Parc du Président Kennedy B-8500 Courtrai est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/06/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013071078/22.

(130088181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**3rd WAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.285.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071643/9.

(130087490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Trefinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2013 que:

L'Assemblée a décidé de nommer les administrateurs suivants:

Me Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2370 Howald, 2 rue Peternelchen;

M. Alberto Carletti, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;

M. Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;

M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal;

M. Federico Franzina, ayant son adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5 Place du Théâtre;

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Trefinance S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013070785/24.

(130086686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Craven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 124.797.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 mai 2013, avec effet à ce jour, que la société Achadas Worldwide Inc a cédé 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans la société Craven Properties S.à r.l. à la société Holie Limited, ayant son siège social à OMC Chambers Wickham's Cay 1, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

La société Holie Limited devient alors l'associé unique de la société Craven Properties S.à r.l. en détenant 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013071055/16.

(130087781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**ESI Efficio Solution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 97.117.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

*Pour ESI Efficio Solution Investments S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013071129/13.

(130088145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Upsilon II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.511.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de MGP Upsilon S.à r.l., un des associés de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de MGP Upsilon S.à r.l. est au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante A de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante A de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - Gérante A
- Joanne Fitzgerald - Gérante A
- George Graham - Gérant A
- Cécile Gadisseur - Gérante B
- Mirko Fischer - Gérant B
- Frédéric Laurent - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour Upsilon II S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante A

Référence de publication: 2013070791/29.

(130086946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 11 avril 2013*

1. M. David CATALA a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Hugo FROMENT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Pierre CLAUDEL a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Riccardo CALIENDO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Riccardo MARSILI a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. La société anonyme ERNST & YOUNG a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Wind Acquisition Finance S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070818/24.

(130086587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Harsco Infrastructure France S.A.S., succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 128.486.

—  
EXTRAIT

En date du 22 mai 2013, Harsco Infrastructure France S.A.S. (la Société) a pris les décisions suivantes:

1) Représentant permanent de la Succursale

Décision de nommer M. Stéphane Bitschy, demeurant au 10, rue Principale, F-57645 Noisseville, France, né le 21 mars 1970 à Metz, France, en tant que représentant permanent de la Succursale avec effet au 22 mai 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de M. Laurent Biagini.

2) Pouvoir de signature du représentant permanent de la Succursale:

Décision de modifier ce pouvoir comme suit: «La succursale est engagée par la signature conjointe de M. Stéphane Bitschy, représentant permanent de la succursale, ensemble avec celle de M. Stéphane Schmidt, Directeur Général de la Société, ou de M. Stéphane Alain Boivin, Directeur Administratif et Financier Régional de la Société.»

3) Personne ayant le pouvoir d'engager la Société:

Harsco France S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 1, rue Charles Fourier, F-59760 Grande synthé, immatriculée auprès du R.C.S de Bourg en Bresse (France), sous le numéro 500 550 546, a été nommée comme la personne ayant le pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Paul Castellani qui a démissionné avec effet au 27 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070881/24.

(130086947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

—  
L'Assemblée Générale du 8 mai 2013 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 (Luxembourg);

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle Via L.Zuccoli 19, CH-6900 Paradiso Lugano(Suisse);

- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination du réviseur d'entreprises :

- Deloitte, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

*Pour Atomo*

Référence de publication: 2013070946/20.

(130087903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Dolpo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.766.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071093/10.

(130087615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Albert & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 159.262.

Nach den Beschlüssen vom 3. Mai 2013, hat der Verwaltungsrat einstimmig beschlossen neben Herrn Martin Albert, geboren am 7. Dezember 1965 in Köln, wohnhaft in Mühlenstr. 139, D-54296 Trier, auch Herrn Johannes Felke, geboren am 16. Dezember 1963 in Trier, wohnhaft in L-6981 Rameldange, 7, rue Joseph Schroeder, als Geschäftsführer bis zur Hauptversammlung welche die Bilanzen für das Jahr 2013 abstimmt, zu ernennen.

Ab dem 3. Mai 2013 hat die Gesellschaft folgende zwei Geschäftsführer, welche für die tägliche Geschäftsführung zuständig sind:

- Herrn Martin Albert, geboren am 7. Dezember 1965 in Köln, wohnhaft in Mühlenstr. 139, D-54296 Trier,
- Herrn Johannes Felke, geboren am 16. Dezember 1963 in Trier, wohnhaft in L-6981 Rameldange, 7, rue Joseph Schroeder

Ihre Ernennung gilt bis zur Hauptversammlung des Jahres 2014 welche über die Bilanzen vom Jahre 2013 abstimmen wird.

Luxemburg, den 3. Juni 2013.

*Für Albert & Partner S.A.**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013070902/21.

(130088027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**ADB Co-Investment S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

Suite à un transfert d'une part de la Société intervenu en date du 24 mai 2013, les associés de la Société sont désormais les suivants:

- Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175387;
- Monsieur Christian ONSELAERE résidant à La Chênaie 22, 1390 Grez-Doiceau, Belgique;
- Monsieur Arnaud DE POMMERY résidant à Rue Meyerbeer 33, 1190 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Mike MORROW résidant à 12297 Teal Lane NW, Pickerington, Ohio 43147, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Joe POKOJ résidant à 6693 Pine Hollow Dr, Westerville, Ohio 43082, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Terry TAULBEE résidant à 814 Monarda Place, Reynoldsburg, Ohio 43068, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Salvatore GHIANDONI résidant à 25 rue du Rond Point, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique;
- Monsieur Bernard GELDOF résidant à 27 Dageraadlan, 3360 Bierbeeck, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 mai 2013.

ADB Co-Investment S.C.

Signature

Référence de publication: 2013070918/22.

(130087523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Duderhof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.940.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013071096/11.

(130088166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**DK Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 139.923.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 13 mai 2013*

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 14 février 2013 mandatant aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014, Monsieur Philippe SLENDZAK en remplacement du défunt Monsieur Patrick ROCHAS.

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son Commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071085/16.

(130087612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**DKTrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 48.358.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs A, Messieurs Constantin Papadimitriou et David Cowling et les mandats des Administrateurs B, Messieurs Koen Lozie et Joseph Winandy. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de The Clover SA, Commissaire aux Comptes.

- Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Extrait sincère et conforme

Signatures

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2013071086/17.

(130087357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**EastNets Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 127.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2013071101/11.

(130087791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**EPP Massy Ile de France Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 105.386.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071127/10.

(130087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Eumi Tra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 174.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071112/10.

(130087712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Eurocap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071113/10.

(130087720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 130.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

*Pour Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., en liquidation volontaire*

Utility Corporate Services S.à r.l.

*Liquidateur*

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2013071105/15.

(130088258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Grossbötzl, Hemker, Flaskamp & Co. Beteiligungs S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.767.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 31. Mai 2013*

Am 31. Mai 2013 hat die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Erneuerung der Mandate der folgenden Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft des Jahres 2015, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2014 zu befinden hat:

\* Herr Horst GROSSBÖTZL

\* Herr Wolfgang HEMKER

\* Herr Dr. Jürgen FLASKAMP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Juni 2013.

GROSSBÖTZL, HEMKER, FLASKAMP & Co. BETEILIGUNGS S.N.C.

Unterschriften

Référence de publication: 2013071220/19.

(130088206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**EASA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 24.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel VIGNERON.

Référence de publication: 2013071119/10.

(130087692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 144.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013071128/10.

(130087956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Europlâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.096.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 2013*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Serge Pasini de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

L'assemblée générale nomme Monsieur Antonio Mário do Nascimento Ribeiro Almeida, gérant de sociétés, demeurant à L-4451 Belvaux, 196, Route d'Esch, en qualité de gérant technique de la société pour une durée indéterminée. La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013071148/16.

(130088351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Lark Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 62.604.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 juin 2013*

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.
- Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur BEAUDOUL terminera le mandat de Mademoiselle PICCIONE. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme  
LARK CORPORATON S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013071319/18.

(130088304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Par résolutions signées en date du 17 mai 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Bruno Angles de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 17 mai 2013; et

2. nomination de M. Peter Trent, né le 30 septembre 1958 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle au Level 11, No. 1 Martin Place, NSW 2000 Sydney (Australie), en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 17 mai 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Dès lors, le conseil d'administration se compose ainsi:

*Administrateurs de catégorie A*

Mme Rosa Villalobos

M. David Harrison

*Administrateurs de catégorie B*

M. David Anderson

M. Peter Trent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071349/22.

(130088159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Liona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 177.611.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifteenth of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "DACRILO S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152577,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Laurent TEITGEN, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, and

- Mr. Daniel GALHANO, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "LIONA S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

## II. Capital - Shares

**Art. 5.** The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General Meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of the month of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2014.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Daniel GALHANO, born on July 13<sup>th</sup>, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5<sup>th</sup>, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mr. Mike ABREU PAIS, born on January 9<sup>th</sup>, 1981 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

4. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, prenamed, is appointed as chairman of the board of directors.

6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand fifty Euros (EUR 1,050.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "DACRILO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152577,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, et

- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### I. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "LIONA S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### **V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires  
Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:

- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

4. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, pré-qualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2013 LAC/2013/22980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071332/559.

(130088299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.487.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2013*

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Vincent L. BURKETT de son mandat de gérant de catégorie A, Madame Catherine KOCH et Madame Anne Catherine GRAVE de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013;

- de nommer Monsieur Yves ATTAL, né le 8 novembre 1961 à Mont Saint Aignan, France, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Patrick PLEYERS, né le 7 juillet 1964 à Verviers, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sandra MEZANCE née le 24 février 1964, à Mazozolu Pagasts, Lettonie, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Yves ATTAL, gérant de catégorie A
- Monsieur Patrick PLEYERS, gérant de catégorie B
- Madame Sandra MEZANCE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Magic Newco 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071350/30.

(130087564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

### **Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.573.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-third day of May.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Geert Dirkx S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172533, here duly represented by its sole manager, Mr. Geert Dirkx, professional accountant (expert-comptable), born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgique), professionally residing at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The purposes for which the company is established are the execution of any accounting, tax, economic and financial expertise, the domiciliation of companies, as well as any activities directly linked to the professions of independent accountant, tax, economic or financial advisor.

The Company may invest in participations in any company exercising similar or complementary activities.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object.

The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) represented by one hundred (100) shares without nominal value.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the owner to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, appointed for a limited or unlimited period of time. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need(s) not to be shareholder.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30<sup>th</sup> September 2013.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Geert Dirx S.à r.l., société à responsabilité limitée, prenamed, has declared to subscribe for one hundred (100) shares without nominal value, representing 100 % of the share capital.

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed and fully paid in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by a board of managers.  
Are appointed as managers of the company for an unlimited period of time:
  1. Mr. Geert Dirx, prenamed; and
  2. Geert Dirx S.à r.l., société à responsabilité limitée, represented by Mr. Geert Dirx, prenamed.
2. The address of the Company is fixed at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-TROIS MAI.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Geert Dirx, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B172533, représentée par son gérant unique M. Geert Dirx, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de toutes les activités de domiciliation, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier.

La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés pour une durée limitée ou illimitée.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

La comparante, Geert Dirckx S.à r.l., société à responsabilité limitée, prénommée, a déclaré souscrire à cent (100) parts sociales sans valeur nominale, représentant 100 % du capital social.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

#### *Décisions de l'Associé unique*

1) La Société est géré par un Conseil de Gérance.

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée:

1. M. Geert Dirckx, prénommé; et

2. Geert Dirckx S.à r.l., société à responsabilité limitée prénommée, représentée par M. Geert Dirckx, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2013. Relation: RED/2013/826. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013071233/246.

(130087422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Magic Newco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.496.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2013*

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Vincent L. BURKETT de son mandat de gérant de catégorie A, Madame Catherine KOCH et Madame Anne Catherine GRAVE de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013;

- de nommer Monsieur Yves ATTAL, né le 8 novembre 1961 à Mont Saint Aignan, France, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Patrick PLEYERS, né le 7 juillet 1964 à Verviers, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sandra MEZANCE née le 24 février 1964, à Mazozolu Pagasts, Lettonie, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Yves ATTAL, gérant de catégorie A
- Monsieur Patrick PLEYERS, gérant de catégorie B
- Madame Sandra MEZANCE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013

Magic Newco 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071351/30.

(130087525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**PO Co-invest IHS, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.074.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, attorney, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the managing shareholder of PO Co-invest IHS, a société en commandite par actions existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and being in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company),

pursuant to the resolutions of the managing shareholder of the Company (the Managing Shareholder) dated 24 April 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 16 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of

the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. The issued capital of the Company is set at forty-five thousand one United States dollar (USD 45,001) composed of one (1) management share and forty-five thousand (45,000) Class B Shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each and each being fully paid up.

3. Pursuant to Article 5.1 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at USD 90,003,001 (ninety million three thousand one United States dollars), to be composed of 1 (one) management share to be held by the Managing Shareholder, 20,000,000 (twenty million) class A shares (the Class A Shares), 20,000,000 (twenty million) class A' shares (the Class A' Shares), 20,000,000 (twenty million) class A'' shares (the Class A'' Shares), 10,000,000 (ten million) class B shares (the Class B Shares), 10,000,000 (ten million) class B' shares (the Class B' Shares), 10,000,000 (ten million) class B'' shares (the Class B'' Shares), 1,000 (one thousand) class C shares (the Class C Shares), 1,000 (one thousand) class C' shares (the Class C' Shares) and 1,000 (one thousand) class C'' shares (the Class C'' Shares), with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association. In relation to such authorised share capital, the Managing Shareholder has been duly authorised by the Company's extraordinary general meeting of shareholders (held on 22 April 2013) to increase the share capital of the Company.

4. The Managing Shareholder, in its resolutions dated 24 April 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the of the articles of incorporation, has decided to suppress the preferential subscription right of shareholders and to increase the capital by an amount of eighteen million two hundred fifty-five thousand United States dollars (USD 18,255,000) so as to raise the share capital from its present amount of forty five thousand one United States dollar (USD 45,001) up to USD 18,300,001 (eighteen million three hundred thousand and one United States dollars) by the issue of 13,300,000 (thirteen million three hundred thousand) new Class A Shares and 4,955,000 (four million nine hundred ninety-five thousand) new Class B Shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States dollar).

5. The share capital increase of the Company and the issue of 13,300,000 (thirteen million three hundred thousand) new Class A Shares and 4,955,000 (four million nine hundred ninety-five thousand) new Class B Shares on 24 April 2013 pursuant to the decisions of the Managing Shareholder as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as provided in the table provided to the undersigned notary that will remain annexed to the present deed.

The contributions in cash so made to the Company by the subscribers to the new shares have been allocated, in full, to the nominal share capital of the Company.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of new Class A Shares and new Class B Shares, Article 5.2 of the Articles is amended and now reads as follows:

" 5.2. The subscribed and issued share capital is set at USD 18,300,001 (eighteen million three hundred thousand and one United States dollars) and is composed of one (1) management share, 13,300,000 (thirteen million three hundred thousand) Class A Shares and 5,000,000 (five million) new Class B Shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each"

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at six thousand Euro (EUR 6,000).

The capital increase is estimated at approximately fourteen million forty thousand Euro (EUR 14,040,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante de l'associé gérant commandité de PO Co-invest IHS, une société en commandite par actions, existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la Société),

en vertu des résolutions prises par l'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Gérant Commandité) en date du 24 avril 2013 (les Résolutions).

Un extrait des Résolutions signé ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble auprès de l'administration d'enregistrement.

La comparante, en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, passé le 16 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les «Statuts»), ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille un dollars US (USD 45.001) et est divisé en une (1) action de commandité et quarante-cinq mille (45.000) Actions B, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune, chacune entièrement libérée.

3. En vertu de l'article 5.1 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à USD 90,003,001 (quatre-vingt-dix millions trois mille un Dollars US), composé d'une (1) action de commandité détenue par l'Associé-Gérant-Commandité, 20,000,000 (vingt millions) d'actions de catégorie A (les Actions A), 20,000,000 (vingt millions) d'actions de catégorie A' (les Actions A'), 20,000,000 (vingt millions) d'actions de catégorie A'' (les Actions A''), 10,000,000 (dix millions) d'actions de catégorie B (les Actions B), 10,000,000 (dix millions) d'actions de catégorie B' (les Actions B'), 10,000,000 (dix millions) d'actions de catégorie B'' (les Actions B''), 1,000 (mille) actions de catégorie C (les Actions C), 1,000 (mille) actions de catégorie C' (les Actions C'), 1,000 (mille) actions de catégorie C'' (les Actions C''), toutes d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) et ayant toutes les mêmes caractéristiques et les mêmes droits sous réserve des différences décrites dans les présents Statuts. En relation avec un tel capital autorisé, l'Associé Gérant Commandité a été dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (tenue le 22 avril 2013) d'augmenter le capital autorisé de la Société.

4. L'Associé Gérant Commandité, en sa réunion du 24 avril 2013, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des Statuts, a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société et a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de dix-huit millions deux cent cinquante-cinq mille dollars US (USD 18.255.000) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quarante-cinq mille un dollars US (USD 45.001) à dix-huit millions trois cent mille un dollars US (USD 18.300.001) par la création et l'émission de treize millions trois cent mille (13.300.000) nouvelles actions de catégorie A et quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille (4.955.000) nouvelles actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

5. L'augmentation de capital de la Société et l'émission de treize millions trois cent mille (13.300.000) nouvelles actions de catégorie A et quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille (4.955.000) nouvelles actions de catégorie B le 24 avril 2013 en vertu des décisions de l'Associé Gérant Commandité telles que dans les Résolutions a été souscrite et payée comme indiqué dans le tableau remis au notaire instrumentant, qui restera attaché au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le paiement en numéraire ainsi fait à la Société par les souscripteurs des nouvelles actions émises est alloué dans son intégralité au compte capital de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus et de l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, l'Article 5.2 des Statuts est modifié et se lit comme suit:

« 5.2. Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à dix-huit millions trois cent mille un dollars US (18.300.001 USD) et est composé d'une (1) action de commandité, treize millions trois cent mille (13.300.000) Actions de Catégorie A et cinq millions (5.000.000) Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000 (six mille euros).

L'augmentation de capital est estimée à approximativement à quatorze millions quarante mille euros (EUR 14.040.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013071470/132.

(130087952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Misys Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.509.344,11.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.373.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2013*

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes :

- d'accepter les démissions de Monsieur James Morrill FORD de son mandat de gérant de catégorie A, Madame Véronique NAHOE et Madame Anne Catherine GRAVE de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013;

- de nommer Monsieur Yves ATTAL, né le 8 novembre 1961 à Mont Saint Aignan, France, ayant comme adresse professionnelle:287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Patrick PLEYERS, né le 7 juillet 1964 à Verviers, Belgique, ayant comme adresse professionnelle : 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sandra MEZANCE née le 24 février 1964, à Mazozolu Pagasts, Lettonie, ayant comme adresse professionnelle:287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Yves ATTAL, gérant de catégorie A
- Monsieur Patrick PLEYERS, gérant de catégorie B
- Madame Sandra MEZANCE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Misys Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071357/30.

(130087479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme,  
(anc. Oriflame Global S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.162.

—  
In the year two thousand and thirteenth on the twenty first day of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of ORIFLAME GLOBAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176.162 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received from the undersigned notary on 19 March 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 777 of 2 April 2013.

The General Meeting was presided by Me Pontus ANDREASSON, attorney-at-law, residing professionally at Route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg, Switzerland (the "Chairman").

The Chairman first proceeded with the constitution of the bureau of the General Meeting (the "Bureau"):

- Me François BROUXEL, attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as secretary of the General Meeting;
- Me. Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as ballot-judge of the General Meeting.

The Bureau having thus been duly constituted in accordance with the relevant provisions of all applicable laws and of the articles of association of the Company (the "Articles of Association") drew up the attendance list of the General Meeting (the "Attendance List"), which, after having been signed ne varietur by the members of the Bureau, the proxy holder representing the Company's sole shareholder (the "Sole Shareholder") and the undersigned notary will remain attached together with the proxy to the present minutes to be filed with the registration authorities.

The Chairman then declared and requested the notary to state that:

I. The share capital of the Company is currently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, fully subscribed and paid-up by the Sole Shareholder.

II. According to the Attendance List, the Sole Shareholder is validly represented at the General Meeting so that the latter can validly deliberate and decide on all items of the below agenda (the "Agenda").

III. The Agenda of the General Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of the Company's name into "ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A." and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, having considered the above Chairman's statements together with the items of the Agenda, adopted the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A." with immediate effect and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, article 1 of the articles of association of the Company shall be read as follows:

"There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A. (the "Company"), governed by the present articles of association (hereafter the "Articles of Association") and by relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915")."

#### *Costs evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Bureau, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the committee and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the members of the Bureau, the said members of the committee signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») de la société ORIFLAME GLOBAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 176.162 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 777 du 2 avril 2013.

L'Assemblée Générale est présidée par Me Pontus ANDREASSON, attorney-at-law, résidant professionnellement au 41, Route des Arsenaux, 1705 Fribourg, Suisse (le «Président»).

Le Président a commencé par constituer le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»):

- Me François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommé secrétaire de l'Assemblée Générale,

- Me Mevlude-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommée scrutateur de l'Assemblée Générale.

Le Bureau ayant ainsi été constitué conformément aux dispositions des lois applicables et aux statuts de la Société (les «Statuts») dresse la liste de présence de l'Assemblée Générale (la «Liste de Présence»), qui après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau, le mandataire représentant l'actionnaire unique de la Société Actionnaire Unique) et le notaire instrumentant, sera jointe avec la procuration au présent procès-verbal pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Puis le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique.

II. Selon la Liste de Présence, l'Actionnaire Unique est valablement représenté à l'Assemblée Générale de telle sorte que celle-ci peut valablement délibérer et se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour (l'«Ordre du jour»).

III. L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en "ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A." et modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Divers.

L'Actionnaire Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, ayant considéré les déclarations du Président ainsi que les points de l'Ordre du jour, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A." avec effet immédiat et de modifier consécutivement l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Par conséquent, l'article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Il est constitué par cet acte une société anonyme dénommée ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A. (la «Société»), régie par les présents statuts (ci-après les «Statuts») et par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).»

*Evaluation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en relation avec le présent acte, ont été estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente que sur requête du Bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du Bureau et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, lesdits membres du Bureau ont signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: P. ANDREASSON, F. BROUXEL, M-A. TOKBAG, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071438/115.

(130087397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Misys Newco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.550,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.287.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2013*

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes :

- d'accepter les démissions de Monsieur Vincent L. BURKETT de son mandat de gérant de catégorie A, Madame Catherine KOCH et Madame Anne Catherine GRAVE de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013;

- de nommer Monsieur Yves ATTAL, né le 8 novembre 1961 à Mont Saint Aignan, France, ayant comme adresse professionnelle: 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Patrick PLEYERS, né le 7 juillet 1964 à Verviers, Belgique, ayant comme adresse professionnelle : 287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sandra MEZANCE née le 24 février 1964, à Mazozolu Pagasts, Lettonie, ayant comme adresse professionnelle:287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Yves ATTAL, gérant de catégorie A
- Monsieur Patrick PLEYERS, gérant de catégorie B
- Madame Sandra MEZANCE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Misys Newco 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071358/30.

(130087549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

### **Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 635.911.573,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 731,970,265 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.428 (the "Company").

There appeared:

- Quintiles Luxembourg is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duchy of Luxembourg, with a share capital amounting to GBP 200,822,870 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 115.379; and

- Quintiles Western European Holdings is a limited company duly formed and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 500, Brook Drive, RG2 6UU Green Park, Reading, Berkshire, United Kingdom and registered with the Companies House under number 5618547;

(the "Shareholders");

Here represented by Mr. Regis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 731,970,265 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company;
2. Cancellation and reimbursement of shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 96,058,692 (ninety-six million fifty-eight thousand six-hundred and ninety-two Great Britain Pounds) so as to reduce it from its current amount of GBP 731,970,265 (seven hundred and thirty-one million nine hundred and seventy thousand two-hundred and sixty-five Great Britain Pounds) to GBP 635,911,573 (six hundred and thirty-five million nine hundred and eleven thousand five hundred and seventy-three Great Britain Pounds) by the cancellation of 96,058,692 (ninety-six million and fifty-eight thousand six hundred and ninety-two) shares with a nominal value of GBP 1 each of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

#### *Second resolution*

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to cancel 96,058,692 (ninety-six million and fifty-eight thousand six hundred and ninety-two) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, as follows:

- 70,526,292 (seventy million five hundred and twenty-six thousand two hundred and ninety-two) shares of Quintiles Luxembourg S.a r.l.; and

- 25,532,400 (twenty-five million five hundred and thirty-two thousand and four hundred) shares of Quintiles Western European Holding (UK),

followed by the subsequent reimbursement of the shares for the following amounts:

- an amount of GBP 70,526,292 (seventy million five hundred and twenty-six thousand two hundred and ninety two Great Britain Pounds) to Quintiles Luxembourg S.a r.l.; and

- an amount of GBP 25,532,400 (twenty-five million five hundred and thirty-two thousand and four hundred Great Britain Pounds) to Quintiles Western European Holding (UK).

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 635,911,573 (six hundred and thirty-five million nine hundred and eleven thousand five hundred and seventy-three Great Britain Pounds) divided into 635,911,573 (six hundred and thirty-five million nine hundred and eleven thousand five hundred and seventy-three) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente avril,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Quintiles Luxembourg European Holding, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 731.970.265 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428 (la «Société»).

Ont comparu:

- Quintiles Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de

Luxembourg, avec un capital social de 200.822.870 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.379; et

- Quintiles Western European Holdings, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principal au 500, Brook Drive, RG2 6UU Green Park, Reading, Berkshire, Royaume-Uni, immatriculée auprès du "Companies House" sous le numéro 5618547; (les «Associés»)

Ici représentées par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 731.970.265 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

Les Associés, représentés par leur mandataire, prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société;
2. Annulation et remboursement de parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 GBP chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la modification du capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 96.058.692 GBP (quatre-vingt-seize millions cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 731.970.295 GBP (sept cent trente et un millions neuf cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling) à 635.911.573 GBP (six cent trente-cinq millions neuf cent onze mille cinq cent soixante-treize Livres Sterling) par l'annulation de 96.058.692 (quatre-vingt-seize millions cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, conformément à l'article 10 de ses statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé d'annuler 96.058.692 (quatre-vingt-seize millions cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, comme suit:

- 70.526.292 (soixante-dix millions cinq cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de Quintiles Luxembourg S.à r.l.; et

- 25.532.400 (vingt-cinq millions cinq cent trente-deux mille quatre cents) parts sociales de Quintiles Western European Holding (UK),

suivi du remboursement subséquent des parts sociales pour les montants suivants:

- un montant de 70.526.292 GBP (soixante-dix millions cinq cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-douze Livres Sterling) à Quintiles Luxembourg S.à r.l.; et

- un montant de 25.532.400 GBP (vingt-cinq millions cinq cent trente-deux mille quatre cents Livres Sterling) à Quintiles Western European Holding (UK).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 635.911.573 GBP (six cent trente-cinq millions neuf cent onze mille cinq cent soixante-treize Livres Sterling), divisé en 635.911.573 (six cent trente-cinq millions neuf cent onze mille cinq cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP ( une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ trois mille Euros (3.000.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20864. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071479/161.

(130088011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**MGP Dial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.367.

---

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé de la Société est au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Florence Joubert, née le 25 mars 1984 à Al Baha, Arabie Saoudite, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht
- Florence Joubert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour MGP Dial S.à r.l.*

Florence Joubert

Gérante

Référence de publication: 2013071387/26.

(130088061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

---

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December,

before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Seema S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Rue des Fossés, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital two hundred thirty-three million three hundred thousand eighty Norwegian Kroner (NOK 233,300,080), incorporated following a notarial deed dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2955 of 19 December 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.664 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended on 16 October 2009, following a notarial deed of Maître Martine Schaeffer published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2341 of 1 December 2009.

The meeting was declared open at 12.30 p.m. by Me May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Hervé Précigoux, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) that the agenda of the meeting was the following:

#### *Agenda*

1 To approve the re-qualification of twenty eight million seven hundred eighteen thousand and seventy (28,718,070) Preference Class B Shares of the Company into Preference Class A Shares (the "Requalification").

2 To approve the redemption by the Company of all Preference Class A Shares at an aggregate price of one hundred and eight million three hundred and ninety three thousand seven hundred twenty four Kroner (NOK 108,393,724).

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of seventy three million eight hundred and two thousand and sixty three Norwegian Kroner (NOK 73,802,063) so as to reduce it from its current amount of two hundred thirty-three million three hundred thousand eighty Norwegian Kroner (NOK 233,300,080) to an amount of one hundred fifty nine million four hundred ninety eight thousand and seventeen Norwegian Kroner (NOK 159,498,017) by the cancellation of all the Preference Class A Shares of the Company (the "Capital Reduction").

4 To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the Requalification and the Capital Reduction.

5 To confer any and all powers to the Company's board of managers in order to implement the above.

(ii) that the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) that the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) that the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) that the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to approve the Requalification of twenty eight million seven hundred eighteen thousand and seventy (28,718,070) Preference Class B Shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each into twenty eight million seven hundred eighteen thousand and seventy (28,718,070) Preference Class A Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-).

#### *Second resolution*

The general meeting resolved to approve the redemption by the Company of all Preference Class A Shares for an aggregate price of one hundred and eight million three hundred and ninety three thousand seven hundred twenty four Kroner (NOK 108,393,724).

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of seventy three million eight hundred and two thousand and sixty three Norwegian Kroner (NOK 73,802,063) so as to reduce it from its current amount of two hundred thirty-three million three hundred thousand eighty Norwegian Kroner (NOK 233,300,080) to an amount of one hundred fifty nine million four hundred ninety eight thousand and seventeen Norwegian Kroner (NOK 159,498,017) by the cancellation of all the Preference Class A Shares of the Company.

Further to the above resolutions, the general meeting acknowledged that the net assets of the Company were at least equal to the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Requalification and the Capital Reduction, which articles shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company amounts to one hundred fifty nine million four hundred ninety eight thousand and seventeen Norwegian Kroner (NOK 159,498,017) divided into, sixteen million three

hundred sixty five thousand nine hundred twenty three (16,365,923) Preference Class B Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class C Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class D Shares forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class E Shares (collectively the "Preference Shares") and one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class A Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class B Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class C Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class D Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (collectively the "Ordinary Shares" and together with the Preference Shares the "Shares")."

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to confer any and all powers to the Company's board of managers in order to implement the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.55 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Seema S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-trois millions trois cent mille quatre-vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 233.300.080), constituée par un acte notarié en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2955 du 19 décembre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.664 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1<sup>er</sup> décembre 2009, numéro 2341.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Maître May N'Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de la requalification de vingt-huit millions sept cent dix-huit mille soixante-dix (28.718.070) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la Société en Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A (la «Requalification»).

2. Approbation du rachat de toutes les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A par la Société à un montant de cent huit millions trois cent quatre-vingts treize mille sept cent vingt-quatre Couronnes Norvégiennes (NOK 108.393.724).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante-treize millions huit cent deux mille soixante-trois Couronnes Norvégiennes (NOK 73.802.063) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent trente-trois millions trois cent mille quatre-vingts Couronnes Norvégiennes (NOK 233.300.080) à un montant de cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille dix-sept Couronnes Norvégiennes (NOK 159.498.017) par annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A de la Société (la "Réduction du Capital").

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver la Requalification de vingt-huit millions sept cent dix-huit mille soixante-dix (28.718.070) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1.-), en vingt-huit millions sept cent dix-huit mille soixante-dix (28.718.070) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1.-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat de toutes les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A par la Société à un montant de cent huit millions trois cent quatre-vingts treize mille sept cent vingt-quatre Couronnes Norvégiennes (NOK 108.393.724).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante-treize millions huit cent deux mille soixante-trois Couronnes Norvégiennes (NOK 73.802.063) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent trente-trois millions trois cent mille quatre-vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 233.300.080) à un montant de cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille dix-sept Couronnes Norvégiennes (NOK 159.498.017) par annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A de la Société.

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale a pris acte de ce que l'actif net de la Société était au moins égal à la totalité du capital souscrit de la Société et des réserves de la Société qui ne peuvent être distribués en vertu des lois luxembourgeoises et / ou des statuts de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingts dix-huit mille dix-sept Couronnes Norvégiennes (NOK 159.498.017), divisé en seize millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-trois (16.365.923) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E (ensemble les «Parts Sociales Préférentielles») et un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1.-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires» et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»)." »

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, H. Précigoux, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012. REM/2013/1692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013071507/192.

(130088104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**MGP Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.116.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 mai 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 29 mai 2013.

Madame Yasmina Halimanovic, née le 30 novembre 1977 à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 29 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Yasmina Halimanovic
- Steven Willingham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour MGP Harbour Exchange S.à r.l.

Yasmina Halimanovic

Gérante

Référence de publication: 2013071388/26.

(130088046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Stellar Hotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 172.005.

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty-seventh day of May,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "STELLAR HOTELS S.A.", a joint stock company with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by a deed of the undersigned notary on 1<sup>st</sup> October 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2733 of 9 November 2012, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number B 172.005.

The meeting is opened with Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 4, first paragraph, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 4. (First paragraph).** The Company is managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

2. Amendment of article 5, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5. (Paragraph three).** The Company is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

3. Amendment of article 6, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director."

4. Acceptance of the resignation of the current directors and discharge.

5. Appointment of six new directors.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to amend article four, first paragraph, of the articles of association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 4. (First paragraph).** The Company is managed by a board of directors of class A and class B. The number is set to at least three, shareholders or not."

*Second resolution:*

The general meeting resolves to amend article five, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5. (Paragraph three).** The Company is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors."

*Third resolution:*

The general meeting resolves to amend article six, paragraph three, of the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (Paragraph three).** The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director."

*Fourth resolution:*

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors and managing directors and grants them discharge for the execution of their mandate up to this date.

*Fifth resolution:*

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company until the annual general meeting of the year two thousand and eighteen:

*- class A directors*

1. H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, born on 10 January 1959 in Doha, Qatar, residing at Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

2. H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, born on 27 December 1978 in Doha, Qatar, residing at Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

3. H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, born on 10 April 1982 in Doha, Qatar, residing at Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

4. H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, born on 4 July 1984 in Doha, Qatar, residing at Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

*- class B directors*

1. Mr. Jean FABER, chartered accountant, born on 26 October 1960 in Luxembourg, residing professionally at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

2. Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, born on 9 February 1964 in Thionville (France), residing professionally at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the members of the meeting signed with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le vingt-sept mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STELLAR HOTELS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2733 du 9 novembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 172.005.

L'assemblée est présidée par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4, alinéa premier, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.»

2. Modification de l'article 5, alinéa trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.»

3. Modification de l'article 6, alinéa trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.»

4. Acceptation des démissions des administrateurs actuels et décharge à leur donner.

5. Nomination de six nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre, alinéa premier, des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa premier).** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, alinéa trois, des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa trois).** La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins, la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article six, alinéa trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (Alinéa trois).** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs et administrateurs-délégués actuels et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année deux mille dix-huit:

*- Administrateurs de catégorie A*

1. S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, né le 10 janvier 1959 à Doha, Qatar, demeurant à Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

2. S.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, née le 27 décembre 1978 à Doha, Qatar, demeurant à Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

3. S.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, né le 10 avril 1982 à Doha, Qatar, demeurant à Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

4. S.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, né le 4 juillet 1984 à Doha, Qatar, demeurant à Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR);

*- Administrateurs de catégorie B*

1. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

2. Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Kraus, C. Kempeneers, G. Krier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2013 Relation: LAC / 2013 / 24148 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071569/180.

(130087894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**MGP HoldCo Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 114.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.464.

---

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2013.

*Pour MGP HoldCo Craven S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013071389/26.

(130088044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Miron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mai 2013*

Décision est prise de procéder à la rectification quant à la nomination de Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur, soit son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MIRON S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013071399/16.

(130087563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---